



Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 21 mars 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le vingt et un mars deux mille quinze à seize heures trente.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Claude CAUVIN ; Josiane GRIMAUD ; Bernard AUDIER ; Serge GUICHARD ; Patrick MAURIN ; Régis GALFARD ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT

Excusé ; Marilyne MEILLEURAT, pouvoir donner à Josiane GRIMAUD

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (21 février 2015).

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2. Prise de position du Conseil Municipal concernant l'application de la nouvelle loi ALUR

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la teneur des informations apportées lors du dernier Conseil Municipal par Mr Bernard MOLLING – Directeur et Mme Claudine TONINI – technicienne de la Communauté de Communes du moyen Verdon.

Selon les dispositions de la loi ALUR, le Plan d'occupation des Sols (POS) sera caduque au 31 décembre 2015.

Plusieurs possibilités s'offre à la commune :

- Soit passer sur le régime de RNU (règlement National d'Urbanisme)
- Soit passer sur le régime d'un PLU (plan local d'Urbanisme) communal
- Soit passer sur le régime d'PLUi (plan local d'Urbanisme) intercommunal

Monsieur le maire propose donc au Conseil de répondre à deux questions :

- Quelle position doit prendre la commune ?
- En cas de non unanimité lors de la prochaine réunion mercredi de la Communauté de Communes sur le PLUi, quelle doit être la position de la commune ?

Il confirme également que la grande majorité des communes penchent plutôt pour un PLUi car il lui semble qu'il n'y a que peu d'enjeux sur le territoire de la communauté de communes

et qu'un PLU communal d'un montant estimatif de 50 000€ subventionné à 40 ou 45% lui semble injustifié au regard du cout d'un PLUi (17 000 € environ / commune).

Il indique également de la nouvelle règle de la majorité « relative » qui permet quelques espoirs de voir adopter cette position mercredi soir sans blocage, sans oublier la volonté d'établir une charte permettant de maintenir les prérogatives des Conseils.

Il propose donc un tour de table afin que chacun donne son avis.

Monsieur Patrick MAURIN remarque que lors du dernier Conseil, l'adhésion au PLUi était déjà la meilleure solution.

Monsieur Bernard Audier indique que le dossier est complexe.

Monsieur Elie GALFARD reprend la position de Patrick MAURIN

Monsieur Jean Marie PAUTRAT confirme de la complexité du dossier et des difficultés pour les membres du Conseil de s'y retrouver. Il insiste sur l'aspect de la charte en faisant le parallèle avec celle du Parc Naturel Régional du Verdon. Même si elle n'a pas de valeur législative elle n'en demeure pas moins un fil à plomb pour toutes les communes. En adhérent collectivement au PLUi nous serons plus forts.

Monsieur Elie GALFARD confirme qu'ainsi nous seront partenaire.

Monsieur Serge GUICHARD précise qu'il faudra ainsi prendre en compte une partie de la charte du Parc Naturel sur les aspects concernant la loi ALUR.

Monsieur le Maire précise que pour lui, la position de la commune mercredi soir pourrait être : d'accord pour le PLUi mais nous voulons connaitre et discuter de la charte et ensuite seulement valider le PLUi.

Monsieur Claude CAUVIN indique que pour sa part il faut faire ce pas. On ne peut pas rester à l'écart.

Monsieur Serge GUICHARD rajoute que le RNU se sont des règles nationales et le PLUi nous donne ainsi plus d'autonomie.

Monsieur Elie GALFARD adhère totalement aux dernières interventions – Le PLUi après lecture et adoption de la charte.

Monsieur Fabien LORENZI s'inquiète pour sa part sur des non réponses, tels la définition des zones constructives. Cela peut avoir des conséquences sur des projets de construction tel sur le hameau La Moutière. Maintenant nous n'avons pas trop le choix.

Monsieur le Maire prend note de ces questions pour les poser au technicien lors de la prochaine réunion.

Monsieur Régis GALFARD remarque qu'effectivement on a pas d'autre solution mais évoque la problématique : si la communauté de communes n'adopte pas cette position que fait-on ?

Monsieur le Maire indique que dans ce cas, pendant 2 ans c'est le RNU en attente de 2017.

Madame Josiane GRIMAUD se prononce pour le PLUi.

Pour conclure sur cette question, Monsieur le Maire résume la position du Conseil :
Un principe d'adhésion au PLUi mais avec d'abord adoption de la charte et ensuite accord définitif sur le PLUi.

Remarque : Du fait de la complexité du dossier, tout habitant de la commune peut demander un rendez-vous à Monsieur le Maire et/ou ses adjoints pour de plus amples explications.

Avant de passer au vote des budgets Monsieur le Maire indique qu'il faut d'abord prendre position sur plusieurs délibérations indispensable pour adopter (ou non) le contenu des budgets.

Monsieur le Percepteur est venu en Mairie cette semaine et nous demande de modifier quelques lignes budgétaires et un rééquilibrage entre le budget de l'eau et le budget principal. Cela va nous permettre ainsi de solliciter des subventions supplémentaires.

Les travaux de la place du Cercle seront en partis budgétés sur l'eau d'où la possibilité de demander une subvention de 30% à l'agence de l'eau.

3. Projet de délibération : Demande subvention – Réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement place du cercle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la place du Cercle proposé par la commission des travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la demande de subvention pour la réfection des réseaux place du cercle, il convient de solliciter une subvention du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau. Le coût total de l'opération s'élève à 8 000 TTC .

Coûts prévisionnels des travaux : 8000 € TTC

- Département : 1280 €
- Auto financement : 6720 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le montant de l'opération;

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

4. Projet de délibération : Demande subvention au titre de l'enveloppe parlementaire – Réaménagement de la place du cercle.

Monsieur le Maire complète le dossier de réaménagement de la place du cercle.

Pour le financement de l'opération il propose de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire de Monsieur Le Député Gilbert SAUVAN à hauteur de 20 000€

Les modalités de financement sont arrêtées comme suit :

- Coûts prévisionnels des travaux : 74 754.36 € TTC
- Fond de solidarité local de la région : 14 980€
- D.E.T.R : 18 000€
- Enveloppe parlementaire : 20 000€
- Auto financement : 21 774.36 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter la subvention d'un montant de 20 000 € au titre de l'enveloppe parlementaire
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

5. Projet de délibération : Redevances eau potable et assainissement – Délibération modificative – Annule et remplace la délibération du 17 mai 2013.

Monsieur le Maire indique que la commission des ordures ménagères et de l'eau s'est réunie et a voté le principe d'augmenter le tarif de la redevance de l'assainissement de 10 euros afin d'approvisionner les futures travaux d'entretien du bassin de lagunage.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal du montant des taxes d'eau et d'assainissement suite à de la délibération du 17 Mai 2013.

Il rappelle la délibération n° 2015- 16 qui l'autorise de créer un fond de réserve pour travaux futur du bassin de lagunage.

Il rappelle la proposition de la Commission des ordures ménagère et de l'eau de porter à 55€ le montant du forfait assainissement afin de provisionner ces travaux.

Il propose l'application de nouveaux forfaits pour 2015 définis comme suit :

- Forfait n° 1 : forfait assainissement d'un montant de 55 €
- Forfait n° 2 : forfait eau d'un montant de 87€
- Forfait n° 3 : forfait Elevage Agricole d'un montant de 87€

Monsieur Fabien LORENZI regrette de ne pas avoir reçu la convocation de la dites commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer les différentes redevances eau assainissement à :

- Forfait n° 1 : forfait assainissement d'un montant de 55 €

- Forfait n° 2 : forfait eau d'un montant de 87€
- Forfait n° 3 : forfait Elevage Agricole d'un montant de 87€

Tout bénéficiaire d'un branchement sur le réseau d'eau et d'assainissement doit les forfaits n° 1 et 2

Tout bénéficiaire d'un branchement sur le réseau d'eau doit le forfait n°2

Tout bénéficiaire d'un bâtiment d'élevage agricole doit le forfait n°3.

6. Projet de délibération : Provision pour travaux futur du bassin de lagunage.

Monsieur Le Maire rappelle que le bassin de lagunage devra faire l'objet d'un curage dans les années futures.

Il propose d'affecter une somme sur l'article 6815 du compte de fonctionnement, afin de provisionner sur plusieurs exercices du Budget de l'eau et de l'assainissement une somme de 1600 € par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la provision de l'article 6815.

7. Projet de délibération : Tour de la chapelle St martin

Monsieur le Maire indique de la visite de Monsieur Xavier Boutin, architecte spécialisé dans la sauvegarde des monuments historiques et Madame Marjorie Salvarelli, chargée de projet « valorisation des patrimoines bâtis et transmission des savoir-faire » du Parc Naturel Régional du Verdon concernant la Tour et la chapelle St Martin.

Cette visite a donné lieu à une proposition d'intervention de l'architecte afin d'établir un état des lieux et un projet de restauration.

Il rappelle de l'état des ces édifices et précise avoir établi un arrêté pour interdire à cette étape les lieux pour des raisons de sécurité.

Il relève que la visite a permis de mettre en avant le caractère remarquable du site et de la Tour.

L'architecte a fait un premier bilan de la valeur de ces édifices et indique que la Tour St Martin a été construite au 12eme et 13eme siècle (à confirmer par une prochaine étude)

Ce site remarquable (tour des templiers) a déjà été inventorié dans le cadre de la chaine patrimoniale de la région.

Nous pouvons donc prétendre à des subventions pour un futur projet de restauration. Dans ce sens l'architecte nous a fait suivre un devis d'étude de faisabilité (extrait) :

« ENJEU : La commune souhaite envisager, au niveau d'une étude de faisabilité, de procéder à la sauvegarde, la mise ne valeur et éventuellement la réutilisation de la tour Saint Martin et de la chapelle attenante.

La ruine des lieux et des édifices a conduit à la disparition partielle de cette architecture remarquable et représente une menace pour le public qui s'y aventure.

L'objectif, au travers d'un état des lieux et d'une esquisse décrite, chiffrée et dessinée, est de commencer à donner un avenir à cet endroit historique de la commune.

L'idée a germé de proposer au public des représentations artistiques restant à définir ; il s'agit de donner une première forme au projet... »

Monsieur le Maire sollicite donc dans un premier temps un mandat afin de pouvoir obtenir des subventions pour lancer cette étude qui peut se faire par tranche.

Monsieur Elie GALFARD rappelle de l'état des lieux et de quelques travaux qui ont été effectués sur ces édifices. Il s'inquiète un peu sur la faisabilité en fonction de la végétation.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT le rassure en indiquant qu'il a visité l'important chantier de cet architecte à Esparron du Verdon sur le village fortifié. Cet architecte « militant » a fait un travail considérable en respectant le cadre végétatif du lieu.

Il indique également que les règles de subvention au niveau européen pour les parcs régionaux ont été modifiées pour les 3 ans à venir. Seuls seront concernés les édifices à vocation agricole. Devant notre déception de ne pas pouvoir utiliser ses possibilités le Parc a proposé, suite à notre demande, de mandater gratuitement cette visite d'architecte.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à solliciter la Région pour un financement de l'opération et à signer les pièces relatives à cette subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de cette étude.
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées de la REGION.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

8. Projet de délibération : budgets principal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUICHARD Serge, adjoint aux Finances, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif principal 2015, discuté lors de la commission des Finances le 20 mars 2015.

Il rappelle que la commission des finances a travaillé sur leurs contenus et approuvé ces budgets à l'unanimité.

Les deux budgets sont en équilibres et démontrent de la bonne maîtrise des finances de la commune. Les investissements se poursuivent malgré la baisse des subventions de l'état (-10%)

Monsieur Serge GUICHARD explique la grande ligne budgétaire principale, en indiquant toutes les démarches accomplies afin de faire bénéficier à la commune des ressources supplémentaires et des dépenses moindres.

Monsieur Elie GALFARD fait état par le « Comité Allonsais pour la restauration de l'église d'Allons » des dons déjà enregistrés. Au 21 mars 33 dons récoltés pour 2080 euros (moyenne de 63 euros) et des 145 courriers envoyés.

Monsieur le Maire, invite l'assemblée à délibérer sur les articles devant figurés aux prévisions des recettes et des dépenses pour l'année 2015.

Le budget présenté se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses **231 198.82 €**

Recettes **231 198.82 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses **136 943.13 €**

Recettes **136 943.13 €**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire
- APPROUVE le Budget Primitif principal de la Commune pour l'exercice 2015

Projet de budget principal en annexe

9. Projet de délibération : Budget de l'eau

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur GUICHARD Serge, adjoint aux Finances, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2015, discuté lors de la commission des Finances le 20 mars 2015.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les articles devant figurés aux prévisions des recettes et des dépenses pour l'année 2015.

Le budget présenté se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses **95 962.13 €**

Recettes **95 962.13 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses **87 660.33 €**

Recettes **87 660.33 €**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire
- APPROUVE le Budget Primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2015

Projet de budget eau en annexe

10. Projet de délibération : Location d'appartements-Délibération modificative-Annule et remplace la délibération du 14 juin 2013tarif gites

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'appartement en location Gîte de la Mairie rue Amiral De Richery, a fait l'objet de travaux qui améliorent le confort d'accueil des personnes reçues.

Monsieur Le Maire propose d'augmenter le montant de la location saisonnière comme suit :

Prix :

- à la semaine haute saison (du 1 juin au 30 septembre) : 200€ + électricité
- à la semaine basse saison : 150€ + électricité
- au jour basse saison : 22 €/jour avec un minimum de trois jours + électricité
- à le week-end : 45 € + électricité
- Une caution de 500 € sera demandée.

Le prix de l'électricité est fixé en fonction de l'indice d'un KWH d'électricité de tarif bleu d'EDF en vigueur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de prix de location;
- **FIXE** le prix de location comme suit :

Prix :

- à la semaine haute saison (du 15 juin au 15 septembre) : 200€ + électricité
- à la semaine basse saison : 150€ + électricité
- au jour basse saison : 22 €/jour avec un minimum de trois jours + électricité
- à le week-end : 45 € + électricité
- Une caution 500 € sera demandée.

Le prix de l'électricité est fixé en fonction de l'indice d'un KWH d'électricité de tarif bleu d'EDF en vigueur.

- **ABBROGE** la précédente délibération.

11. Projet de délibération : Durée des amortissements

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer la durée des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes et propose les durées d'amortissements suivantes :

IMMOBILISATIONS	Durée d'amortissement
Réseau d'assainissement	50 ans
Station d'épuration	50 ans
Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	40 ans
Installation de traitement de l'eau potable	15ans
Pompe, appareils électromécaniques, installations de chauffage, installation de ventilation	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Bâtiment durable	30 ans

Le Conseil Municipal, entendu à l'unanimité, décide d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus

12. Projet de délibération : Classement dans la voirie communale de parcelles communales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des parcelles privées intégrées à la voirie communale ont été acquises ;

Monsieur le Maire, vu le code de la voirie routière et ses articles L 141.3 et R 141.4 à R 141.10, expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'intégrer les parcelles privées n° F328 ; F329 ; F332 ; F333 ; F334 ; G387 ; G 806 ; G807 ; G 811 ; G 812 ; G814 ; G816 ; G809 ; G701 ; G699 dans la voirie communale,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'engager une procédure de classement dans la voirie communale des voies suivantes :

n° F328 ; F329 ; F332 ; F333 ; F334 ; G387 ; G 806 ; G807 ; G 811 ; G 812 ; G814 ; G816 ; G809 ; G701 ; G699

- DEMANDE à Monsieur le Maire de constituer le dossier,

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

13. **Questions diverses :**

Informations : plainte sur les chats errants

Monsieur le Maire a reçu les différents protagonistes. Une stérilisation est prévue pour certain chat concerné. Date prévue 11 avril 2015.

Projet création d'un espace touristique et commercial à la gare de Nice (train des pignes)

Dossier en attente d'une plus grande participation de la région. Même si le projet est porteur nos communes n'ont pas le moyen de le financer à cette étape.

Amélioration du tri sélectif

Un rappel pourra être effectué lors du prochain numéro de la lettre communale

Etat des travaux sur la distillerie et la minoterie

Les délais de travaux devraient être respectés

Maintenance des sentiers

Les travaux se concentrent actuellement sur la commune La Palud sur Verdon

Règlement du cimetière

Il y a de nouvelles demandes. Serge GUICHARD va proposer une réunion la semaine prochaine pour une lecture du projet.

Problème de l'agent Mme T qui reste à la charge de notre commune (avec 7 autres villages)

Rien de nouveau si ce n'est la mise à l'ordre de ce point à la prochaine réunion fonction publique de l'Association des Maires de France.

Etablissement des tours pour les élections départementales

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à dix neuf heures quinze.